

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-110

du 28 novembre 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;*

*Vu le marché portant travaux réaménagement piste en herbe et revêtu de l'aérodrome Thalamy ;*

### **DÉCIDE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision approuve le marché cité ci-dessus à intervenir avec :

**RMCL**

**1, GARE DE VEBRET  
15240 - VEBRET**

#### **ARTICLE 3 : AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 28 novembre 2024  
Le président,  
Pierre Chevalier

